

NOTE D'INFORMATION

ATLANTA OBLIGATIONS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
CIH CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX


Ikhliss METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne



Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP24111 en date du 18/09/2024.

21/9
OTB
MAK

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CIH CAPITAL MANAGEMENT** sise à **25, Boulevard AL Massira Al Khadra - Casablanca** - représentée par **Mohammed LAMRINI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature


Société CIH CAPITAL MANAGEMENT
Tél: 05 22 92 32 80
Fax: 05 22 99 03 93
Capital: 1.000.000, DH
R. C. 70875

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : ATLANTA OBLIGATIONS
- Nature juridique : FCP
- Code Maroclear : MA0000035206
- Date et référence de l'agrément : 30/08/2024, GP24101
- Date de création : 23/12/1998
- Siège social : 25, Boulevard AL Massira Al Khadra - Casablanca
- Durée de vie : 99 ans
- Exercice social : 01^{er} Octobre au 30 Septembre
- Apport initial : 2,000,000 de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : 1,000,000 Dirhams
- Société de gestion : CIH CAPITAL MANAGEMENT sise à 25, Boulevard AL Massira Al Khadra, Casablanca.
- Etablissement dépositaire : BMCI sise à 26, Place des Nations Unies – Casablanca.
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CIH CAPITAL MANAGEMENT	Mohammed LAMRINI	05 22 92 69 00

- Commissaire aux comptes : PwC Maroc représentée par Mohamed Rqibate



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Obligations MLT
- Sensibilité min : 1.1
- Sensibilité max : 13
- Indice de référence : MBI (Moroccan Bonds Index) publié par BMCE Capital
- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du FCP est de procurer au souscripteur un rendement supérieur à son indice de référence.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP ATLANTA OBLIGATIONS sera investi à hauteur de 90% au moins de son actif, hors titres d'OPCVM « obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat.

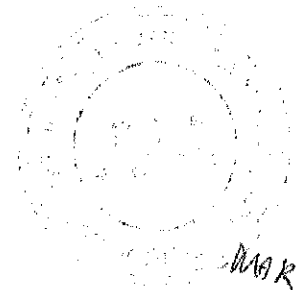
Le FCP pourrait également investir au maximum 10% de l'actif susmentionné en obligations privées, titre de créances négociables, actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca, parts ou actions d'OPCVM, d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC), de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra effectuer des opérations de prêts emprunts de titres, des opérations de pension et des investissements en autres valeurs, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra investir en:

- Titres émis ou garantis par l'Etat ;
 - Obligations ;
 - Titres de créances négociables ;
 - Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts ;
 - Actions cotées à la Bourse de Casablanca ;
 - Droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ;
 - Parts ou actions d'OPCVM ;
 - Titres de FPCT et d'OPCC ;
 - Dépôts à terme ;
 - Opérations de placement en devise à l'étranger.
- Durée de placement recommandée : 3 ans
 - Souscripteurs concernés : ATLANTASANAD



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **25/02/1999**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire**. La valeur liquidative est calculée sur une base hebdomadaire (le vendredi, ou celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant).
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative du fonds est diffusée dans les locaux de **CIH CAPITAL MANAGEMENT** par voie d'affichage le premier jour ouvré qui suit sa détermination. Elle est également diffusée au moins une fois par semaine dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.

- Modalités de souscription et de rachat : Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues au siège de **CIH CAPITAL MANAGEMENT**, du lundi 8h au jeudi 16h30, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré) ou si celui-ci est férié le 1er jour ouvré qui le suit.

- Affectation des résultats : **Mixte**. Le FCP est « mixte » capitalisant ou distribuant partiellement ou totalement en fonction des décisions prise par un comité composé de :

- **Président Directeur Général ou Directeur Financier d'ATLANTASANAD**
- **Directeur Général de CIH CAPITAL MANAGEMENT**

La distribution de dividendes doit intervenir dans un délai maximal de 6 mois après la clôture de l'exercice. La décision de distribution doit être actée dans un PV.

La méthode de comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon encaissé.

- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscription sont nulles
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachat sont nulles
 - Cas d'exonération :
 - Non concerné
- Frais de gestion :
 - Au maximum 2% HT. Ils sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CIH CAPITAL MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais de Gestion (Société de Gestion)	0,3% HT
Frais du Dépositaire	0,05% HT
Frais du L'AMMC	0,025% HT
Frais Maroclear	3 600 dirhams HT annuel + partie variable trimestrielle selon les conditions en vigueur
Frais Commissaire aux Comptes	15 000 dirhams HT annuel
Vie Sociale	20 000 dirhams HT annuel

